



Avis Public

Listes provinciales des électeurs de la
Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la liste des électeurs de la Cité de Montréal, ayant droit de voter à l'élection des députés à l'assemblée législative de Québec, telle que dressée par les estimateurs de ladite Cité, conformément à la loi, a été livrée au soussigné et qu'un double en a été déposé au bureau du greffier de la Cité, à l'Hôtel de Ville, pour l'examen et l'information de toutes personnes intéressées, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE.

Montréal, 3 janvier 1905.



Public Notice

Provincial Voters' Lists of the City of
Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the list of electors of the City of Montreal, entitled to vote at the election of members for the Quebec Legislative Assembly, as made by the Assessors of the said City, according to law, has been delivered to the undersigned, and that a duplicate thereof will be kept in the office of the Clerk of the said City, at the City Hall, for the examination and information of any persons concerned, from 9 o'clock in the forenoon to 4 o'clock in the afternoon.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, January 3rd, 1905.



EXPROPRIATIONS DE 1904.

Avis aux Contribuables.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles de contribution foncière spéciale pour l'élargissement des rues suivantes :

Rue Gain,
" Hibernia,
" Saint-Paul,
" Rolland,
" Wolfe,

sont complétés et sont maintenant déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les trente jours de cette date, sans autre avis.

WM. ROBB,
Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE,

Montréal, 3 janvier 1905.



EXPROPRIATIONS OF 1904.

Notice to Ratepayers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the rolls of special assessment for the widening of the following streets :

Gain street,
Hibernia street,
St. Paul "
Rolland "
Wolfe "

are completed and are now deposited in the office of the undersigned at the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment are required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within thirty days from this date, without further notice.

W. ROBB,
City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, January 3rd, 1905.



"LA GAZETTE MUNICIPALE"

Soumissions pour l'impression de la
"Gazette Municipale"

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville et déposées à son bureau à l'Hôtel de Ville seront reçues jusqu'à midi, LUNDI, le 16 janvier courant, pour la composition et l'impression de "La Gazette Municipale" durant cinquante-deux (52) semaines, à compter de la première semaine de février prochain.

Tous les renseignements relatifs à cette entreprise pourront être obtenus, avec le cahier des charges et les formules de soumission, au bureau de M. G. Faille, commis de la Papeterie et des Impressions, à l'Hôtel de Ville.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite sur lesdites formules.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Ville, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission des Finances, qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,
HOTEL DE VILLE,

Montréal, 5 janvier 1905.



"MUNICIPAL GAZETTE"

Tenders for the printing of the
"Municipal Gazette."

Sealed tenders, addressed to the City Clerk, and deposited at his office, City Hall, will be received until noon, on MONDAY, the 16th January instant, for the composition and printing of the "Municipal Gazette" during 52 weeks, from the first week of February next.

All information required as well as copies of specifications and forms of tender may be obtained at the office of Mr. G. Faille, Clerk of Stationery and Printing, City Hall.

No tender will be considered unless made on the said forms. Tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Finance Committee following the reception thereof.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 5th January, 1905.